



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 32019

## Texte de la question

M. Jean-Michel Couve attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'indemnisation des porteurs de titres russes. Le Gouvernement s'était engagé auprès des associations de défense de porteurs d'emprunts russes à déposer un projet de loi sur ce sujet. En effet, depuis les accords en 1996 avec la Russie relatifs au remboursement de ces emprunts, ce pays n'a effectué que cinq versements sur les huit prévus. C'est pourquoi, il lui demande de lui faire savoir si le Gouvernement envisage bien, comme il s'y était engagé, de déposer un projet de loi afin que les porteurs de ces titres puissent obtenir une légitime indemnisation.

## Texte de la réponse

Le recensement des porteurs de titres d'emprunts russes et des victimes de spoliations en Russie s'est achevé le 5 janvier 1999. A ce jour, 75 % des titres recensés ont été vérifiés et répertoriés. Les résultats du recensement seront connus dans quelques semaines et rendus publics, tout comme les conclusions du rapport que remettra au Gouvernement la commission présidée par M. Jean-Claude Paye lorsqu'elle aura terminé ses travaux. Sur cette base, le Gouvernement transmettra au Parlement, dans les meilleurs délais, une proposition d'indemnisation, afin de clore rapidement, dans la transparence et l'équité, le dossier des emprunts russes et des spoliations en Russie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Michel Couve](#)

**Circonscription :** Var (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32019

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juin 1999, page 3902

**Réponse publiée le :** 23 août 1999, page 5042